

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 18/11/2022

**Délibération n° 2022-104
Séance du 8 novembre 2022**

Convention avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) pour la réalisation d'une opération d'archéologie préventive dans l'emprise des terrains concernés par le projet de compensations hydrauliques sur la commune d'Achères (78), secteur B à Seine-Aval

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 27 octobre 2022, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver et de l'autoriser à signer la convention avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) pour la réalisation d'une opération d'archéologie préventive dans l'emprise des terrains concernés par le projet compensations hydrauliques sur la commune d'Achères (78), secteur B à Seine-Aval,

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré

Article 1 : Approuve la convention avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) pour la réalisation d'une opération d'archéologie préventive dans l'emprise des terrains concernés par le projet compensations hydrauliques sur la commune d'Achères (78) secteur B à Seine-Aval.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Le Président



François-Marie DIDIER